



Compte rendu de la réunion de la commission consultative du développement économique tenue le 11 septembre 2019, à 19 h, à la salle communautaire de la mairie.

Sont présents :

Richard Leblanc, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, président
Rose Elmonde Clarke, Municipalité de Grosse-Île, vice-présidente
Gabrielle Landry, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Emmanuelle Cyr, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Lucien Presseault, Mouvement Desjardins
Sophie Cassis, Les Jardins du Havre Vert
Jean-Sébastien Aucoin, OSM Atlantique
Amanda Poirier, Ferblanterie des Îles
Sony Cormier, Chambre de commerce des Îles
Raymond Legault, citoyen
Serge Rochon, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Claude Richard, coordonnateur du comité

Anne-Christine Boudreau, BRCGI, MAMH, invitée
Jean-François Vachon, Stratégies immobilières LGP, invité
Patrick Martineau, Hydro-Québec, invité
Mathieu Gillet, Écohabitation, invité
Marc-Antoine Bolduc, ABCP Architecture |Urbam, invité

Est absent :

Roméo Déraspe, citoyen

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

La réunion est ouverte à 19 h. Le président, Richard Leblanc, souhaite la bienvenue aux membres de la commission et aux personnes-ressources invitées, et les invite à se présenter brièvement. À l'issue de ce tour de table, il rappelle succinctement les priorités établies par la Communauté maritime ainsi que les premiers mandats qu'elle a confiés à la commission du développement économique dans le cadre de ses travaux.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Les membres de la commission adoptent l'ordre du jour présenté.

3. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 juin 2019

L'ensemble des membres présents à la rencontre du 13 juin 2019 estime le compte rendu conforme aux échanges qui ont eu lieu et par conséquent en propose l'approbation.

4. Projet d'écoquartier

4.1 Présentation introductive du Service du développement du milieu

On rappelle que dans le cadre de son premier mandat, le conseil municipal avait invité la commission à se pencher sur la mise en œuvre de stratégies de diversification économique et d'attractivité du territoire. Ainsi, à partir des recommandations identifiées à la Stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs, adoptée par le conseil en 2018, le premier mandat de la commission consisterait à :

- identifier des créneaux de développement à prioriser;
- analyser un projet d'implantation d'un écoquartier accueillant un pôle technologique au centre de Cap-aux-Meules;
- analyser la possibilité de créer un fonds immobilier.

C'est précisément de l'écoquartier qu'il sera question ce soir avec les présentations des consultants mandatés pour la réalisation du projet. On nous présentera également les grandes lignes du développement d'un microréseau énergétique prévu par Hydro-Québec dans le cadre de cet exercice.

4.2 Présentation du projet de microréseau d'Hydro-Québec

Patrick Martineau, représentant de la société Hydro-Québec, présente les grandes orientations du projet de microréseau qui agira en quelque sorte comme catalyseur de la stratégie énergétique menée par la Communauté maritime des Îles et ses partenaires.

Les quatre grandes technologies de rupture envisagées dans le cadre de cette démarche sont :

- l'installation de panneaux solaires;
- le stockage énergétique;
- les voitures électriques;
- les bâtiments intelligents.

En toile de fond de cette démarche se dessine une volonté bien affirmée de passage de modèles de mouvements énergétiques unidimensionnels à des modèles bidirectionnels. En bref, cela signifie que les différents partenaires et utilisateurs des réseaux peuvent générer des feedbacks qui sont réintégrés dans le circuit pour produire à leur tour une énergie utilisable dans le système.

4.3 Présentation du projet d'écoquartier

Mathieu Gillet, consultant de la firme Écohabitation, présente le concept de développement d'un écoquartier qui est en fait un écosystème intégrant différentes activités humaines dans un espace déterminé, en respectant à différentes échelles les principes fondamentaux d'un développement durable.

Quant à la méthodologie utilisée — la charrette —, il s'agit à proprement parler d'une stratégie qui s'appuie sur la mise en commun d'expertises professionnelles diverses dans un processus de cocréation continue.

Pour se qualifier, un quartier doit répondre à un certain nombre de critères principaux :

- la création d'un milieu de vie qui motive les résidents à devenir écoresponsables;
- un aménagement qui optimise les infrastructures existantes ou à venir;
- un aménagement qui répond aux enjeux portés par l'agglomération;
- un aménagement axé sur la résilience et l'adaptation aux changements climatiques et écologiques.

À l'aide de documents visuels, on présente ensuite un aperçu du site retenu au centre de Cap-aux-Meules ainsi que les composantes qui le caractérisent et qui devraient, au terme de la démarche, contribuer au développement de l'écoquartier.

L'environnement du projet pour un développement de type écoquartier porte principalement sur six grands thèmes, à savoir :

- 1) l'urbanisme et le design urbain;
- 2) le transport et la mobilité;
- 3) la communauté, aspects sociaux et universalité;
- 4) l'aménagement paysager, la gestion des eaux et la résilience urbaine;
- 5) la transition énergétique;
- 6) les matériaux et la qualité de vie.

Chacun de ces thèmes est ensuite illustré et développé succinctement dans le contexte du milieu choisi par la Communauté maritime des Îles, qui correspond à une superficie d'environ 5700 mètres carrés autour du chemin Oscar, au centre de Cap-aux-Meules.

Il est également question du processus de transition énergétique dans lequel les Îles se sont engagées, il y a déjà une dizaine d'années (câble sous-marin prévu vers 2025, projet éolien, potentiel solaire, potentiel énergétique des matières résiduelles, etc.).

4.4 Discussion des membres de la commission

De façon générale, le projet d'écoquartier tel que présenté reçoit l'assentiment de l'ensemble des membres de la commission présents à la rencontre.

On discute par ailleurs de différents aspects du chantier, notamment son envergure prévue en fonction des mouvements de population envisagés dans l'archipel au cours des années à venir. En réponse à cette question, on comprend que la population visée est plus ou moins celle qu'on connaît actuellement, soit autour de quinze mille personnes sur une base annuelle avec une hausse d'environ cinquante pour cent en période de pointe.

Il est question également de la place du domaine résidentiel dans ce quartier versus les fonctions commerciales et les clientèles visées pour équilibrer de façon optimale ce quartier du futur. On convient que la place du domaine résidentiel est essentielle et que la clientèle visée est un mixte de travailleurs de proximité et de jeunes retraités autant que de nouveaux résidents qui pourraient opter pour la location d'un logement au lieu de l'achat d'une maison.

Il est également question de la circulation qu'on sait déjà très concentrée dans le centre de Cap-aux-Meules, surtout en saison estivale. On souhaite que le design du projet en tienne bien compte de façon à améliorer la situation autant que faire se peut.

On s'interroge sur le lien entre ce projet d'écoquartier et le projet de transition énergétique, le microréseau notamment, deux projets qu'on ne voudrait pas voir liés exclusivement dans le cadre du chantier de l'écoquartier. On nous rassure quant aux programmes d'aide financière d'Hydro-Québec : ceux-ci ne seront pas limités aux résidents de cet écoquartier et rien n'empêchera le développement d'un microréseau dans un autre environnement qui s'y prêterait avantageusement.

Quant à la coordination de ce projet d'écoquartier, on convient de l'importance d'un plan directeur clair et d'une stratégie d'attractivité pilotée conjointement par des représentants du monde institutionnel, des investisseurs et des particuliers. On souligne le rôle important d'un élément déclencheur comme le fonds immobilier en concordance avec les règlements municipaux (urbanisme, zonage), ceci afin de rassurer les investisseurs dans un tel contexte.

5. Prochaine réunion

La date de la prochaine réunion sera déterminée en fonction de l'évolution des dossiers en cours, vraisemblablement en octobre ou au début novembre.

6. Clôture de la réunion

La réunion est levée à 21 h.

Compte rendu rédigé par Claude Richard.